

# PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du jeudi 26 novembre 2015 à 20 heures

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel MAHÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mmes Catherine DUTHU-DEBRAY, Caroline PIGRÉ, Aline HERVÉ, MM. Hervé JARNOT, Hervé BLOUIN, Mmes Géraldine YVOIR, Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, Mme Rozenn DENIS, MM. Gwénaél DEBRAY, Nicolas DEBRAY, Mme Thérèse PRÉVERT.

**Date de convocation** : le 20 novembre 2015

**Secrétaire de séance** : Mme Rozenn DENIS.

### **Ordre du jour** :

- 1 - Elections régionales : constitution des bureaux de vote = scrutins des 6 décembre et 13 décembre 2015
- 2 - Indemnités de fonction du Maire,
- 3 - Signalétique = validation des devis
- 4 - Avenant au protocole de dissolution de PIPRIAC Communauté, autorisation pour signature du PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles par la commune de ST JUST à la CCPR ,
- 5 - Questions diverses.

N.B. - Photo de groupe pour diffusion site internet : présence indispensable,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint.

### **1 - Elections régionales : constitution des bureaux de vote**

- \* scrutins des 6 décembre et 13 décembre 2015

Voir tableau joint

### **2 Indemnités de fonction du Maire**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les modalités de détermination des indemnités de fonction changent. Les indemnités du maire seront fixées par la loi (il ne s'agira plus d'un maximum).

Pour les communes de 1 000 habitants et plus :

- \* cette indemnité sera fixée à 43 % de l'indice 1015 pour les communes entre 1 000 et 3499 habitants.

Afin d'être en règle avec la nouvelle réglementation, M. le Maire propose de modifier la délibération initiale du 10 avril 2014 visée des services préfectoraux le 22 avril 2014 fixant les indemnités des élus.

L'indemnité de fonction du Maire passera donc de 41 % de l'indice 1015 à 43 % de l'indice 1015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'indemnité de fonction du maire de 41% à 43 % de l'indice 1015
- et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

### **3 Signalétique : validation des devis**

M. le Maire donne la parole à M. BAUDU, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la voirie communale. Un inventaire des panneaux de signalisation routière a été fait par les services techniques. De nombreux panneaux sont usagés, détériorés ou absents. M. BAUDU présente aux membres du conseil municipal deux devis établis pour remédier à cet état de fait.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- \* de retenir l'entreprise LEONE SIGN 3 rue des entrepreneurs à 44123 VERTOU pour un montant H.T. de 2 733,22 € soit 3 279, 86 € TTC

- \* et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables à intervenir dans ce dossier.

### **4 Avenant au protocole de dissolution de PIPRIAC Communauté, autorisation pour signature du PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles par la commune de ST JUST à la CCPR,**

Suite à la dissolution de PIPRIAC communauté fin décembre 2013 et en raison de l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la commune de Saint-Just à la Communauté de Communes du Pays de Redon, il convient de procéder au transfert des biens meubles et immeubles de la Commune utilisés pour l'exercice de ces compétences.

M. le Maire rappelle que les biens sont mis à disposition dans l'état où ils se trouvent au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la commune à la CCPR, à titre gratuit.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives à intervenir dans ce dossier, notamment le procès-verbal de mise à disposition.

Arrivée en séance à 20 h 36 de Mme Géraldine YVOIR

## 5 Questions diverses.

- **Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire propose d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
2031-74	18 960.00 €	204182	18 960.00 €
<b>Total</b>	<b>18 960.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 960.00 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative précédente et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Recensement de la population du 21 janvier au 22 février 2016** = recrutement de deux agents recenseurs.

**Ecole Saint-Ganton** : demande de subvention exceptionnelle pour classe de découverte du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016, pour les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2.

M. le Maire indique qu'il a reçu un délégué de l'Ecole Publique de Saint-Ganton, mercredi 25 qui lui a remis cette demande.

Le conseil municipal souhaite que ce dossier soit initialement étudié par la commission « Subvention » puis proposé au vote lors d'une prochaine réunion.

**CCPR = Commission locale d'évaluation des transferts de charges** : procès-verbal

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de transfert de charge dans le cadre du transfert de la halte-garderie « Les petits d'homs » située à PIPRIAC à la CCPR et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives à intervenir dans ce dossier.

**Accueil Centre de Loisirs : participation de la commune**

M. le Maire rappelle la délibération du 29 octobre dernier accordant une participation à hauteur de 2 € par enfant et par jour ou d'1 € par demi-journée pour les familles ayant choisi PIPRIAC ou LANGON. Les maires de LA CHAPELLE DE BRAIN et RENAC nous ont fait part qu'ils accueillent des enfants de familles de ST JUST dans leur centre de Loisirs. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les mêmes avantages pour l'accueil dans ces deux communes.

**Courrier du conseil départemental – élagage d'arbres**

M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, demandant l'élagage des branches gênantes des arbres situés sur la parcelle ZH n° 71 actuellement exploitée par M. LEGENDRE.

Il est décidé de demander à l'exploitant de faire le nécessaire, un courrier lui sera adressé.

**Vente de terrain à la commune**

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu des consorts TIGER propriétaires de la parcelle cadastrée ZH n° 177 sis Rue Abbé Corbe d'une superficie de 2 980 m<sup>2</sup>

Ils proposent à la commune d'acquérir une partie de leur terrain au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, se réservant environ 1 000 m<sup>2</sup> en partie nord. Les propriétaires souhaitent garder le bois de chauffage.

M. le Maire intéressé à l'affaire quitte la séance.

Le conseil municipal décide par 12 pour et 2 abstention l'achat de ce terrain au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, pour réserve foncière.

Remerciements de la famille du HALGOUËT pour les marques de sympathie témoignées lors du décès d'Yves du HALGOUËT.

Garderie :

M. le Maire fait part de la demande de Sabrina pour acquisition d'un sapin et de diverses fournitures ayant pour thème Noël pour activités des enfants accueillis.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Point sur les travaux de bâtiments en cours :

- **relai des menhirs** = travaux d'isolation et peinture réalisés,
- **chambre d'étape** = travaux de toiture en cours, ...
- **salle vitrée** = travaux de consolidation du mur réalisés, travaux électricité et peinture en cours

Point sur les travaux réalisés par le chantier nature CPIE :

- **Cimetière** = travaux de consolidation du mur d'enceinte

**Pose des guirlandes de Noël le 15 décembre.**

Réalisation d'une photo de groupe pour diffusion sur site internet

Fin de séance à 22 heures